

Vos coordonnées :

Votre nom et votre prénom : _____

Votre commune de résidence : _____

Email : _____ @ _____

Votre course :

- Je suis née en 2006 et avant 5 Km
 Je suis née en 2004 et avant 10 Km

Si un certificat médical n'est pas exigé à l'inscription, il est fortement recommandé que vous vous soyez assuré d'une condition physique suffisante pour ce genre d'animations, notamment auprès de votre médecin habituel.

Où envoyer votre inscription ?

Le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné du montant des **droits d'inscription 3 €**, peut être :

- retourné à l'adresse suivante : (envoi postal au plus tard le 3 septembre)
La Dainvilleoise 10, rue des jonquilles 62000 DAINVILLE
- déposé en mairie avant le vendredi 4 septembre à 18 h, dans l'urne placée à cet effet
- remis à la ferme St Jean le dimanche 6 septembre à partir de 8 h

Chèque à l'ordre de Dainville Athlétic Club.

Date et Signature

Ces informations sont nécessaires pour l'organisation de l'événement mais ne feront pas l'objet d'une exploitation commerciale. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/1/78 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant en adressant un courrier à La Dainvilleoise 10 rue des jonquilles 62000 DAINVILLE ou un email à : dainvilleathleticclub@gmail.com.

En complétant ce bulletin, je certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement dans son intégralité. Je déclare être en possession d'un certificat médical précisant qu'aucune contre-indication ne m'interdit (ou pour les mineurs n'interdit ma fille : Nom, prénom _____) d'effectuer les efforts physiques requis pour l'animation.

Je reconnais avoir pris connaissance des clauses d'assurance suivantes : Dainville Athlétic Club a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la responsabilité civile pouvant lui incombent en sa qualité d'organisateur de l'événement. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité du Dainville Athlétic Club, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus, nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout sport comportant un risque corporel, celle-ci devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement sur lequel je figurerai.

Le ___/___/___

Signature obligatoire (signature du titulaire de l'autorité parentale pour les mineurs)